

2025D/1051

Dossier suivi par :
Cabinet du Maire
Tél : 01.64.10.51.04

MINISTERE DE L 'INTERIEUR

Monsieur le Ministre
Monsieur Bruno RETAILLEAU

Place Beauvau

75008 PARIS CEDEX 08

Cesson, le mardi 15 juillet 2025

**Objet : Implantations illicites de gens du voyage sur le territoire de Cesson -
Demande de soutien de l'État**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous alerter sur une situation préoccupante que traverse actuellement la commune de Cesson, en Seine-et-Marne, confrontée à plusieurs implantations illicites de groupes de gens du voyage, qui suscitent une vive inquiétude parmi nos administrés.

Deux sites distincts ont été concernés :

Le premier est situé sur un terrain appartenant à l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Sénart, dans le quartier de la Plaine du Moulin à Vent, à proximité immédiate du bois des Saints Pères. L'EPA a déposé plainte, un arrêté d'expulsion a été pris, et la commune a sollicité le concours de la force publique. Toutefois, cette demande a été rejetée par la Préfecture, estimant que le site ne présentait pas de risque imminent, ni un caractère sensible, ce que nous avons contesté. Depuis, l'épisode de fortes chaleurs combiné aux nuisances olfactives liées au dépôt d'ordures généré par les gens du voyage eux-mêmes, a contraint ces derniers à quitter le site.

Le second site est localisé à Vert-Saint-Denis, sur un terrain privé limitrophe du quartier résidentiel de Cesson-la-Forêt.

Ces situations génèrent des tensions croissantes sur le territoire communal, affectant la tranquillité publique, la sécurité, ainsi que la confiance des habitants envers les institutions locales.

Je tiens à rappeler que la commune de Cesson, à l'instar d'autres communes de l'agglomération Grand Paris Sud, participe activement au dispositif intercommunal d'accueil des gens du voyage, dans le respect du cadre légal. Cet engagement devrait logiquement permettre à nos concitoyens d'être protégés contre les installations sauvages.

Aussi, je sollicite solennellement votre appui pour :

- Intervenir auprès de la Préfecture afin qu'elle reconsidère à l'avenir sa position concernant le concours de la force publique ;
- Renforcer l'arsenal législatif permettant aux communes de mieux faire face à ces situations, notamment en matière de délais et de pouvoirs d'intervention ;
- Favoriser une concertation plus étroite entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les propriétaires privés sur les questions liées à l'accueil des gens du voyage.

Dans l'attente de votre retour, et avec l'espoir d'un engagement fort de l'État aux côtés des élus locaux confrontés à ces problématiques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,



Olivier CHAPLET